



FICHE SITE
site inscrit
27 000 166

LE VILLAGE DE LIVET-SUR-AUTHOU

Liste des communes concernées : LIVET-SUR-AUTHOU

Superficie : 157,07 ha

Arrêté d'inscription du 16/05/1989 : en complément du décret du 3 octobre 1988 classant l'ensemble formé par les abords du village sur la commune de Livet-sur-Authou, est inscrit l'ensemble formé sur la commune de Livet-sur-Authou par le village et ses abords, ainsi que les lieux-dits boisés suivants : le Village (en partie), le Bois Martel (en partie), la Querbonnerie (en partie), la Davoudière (en totalité), le moulin aux Prêtres (en partie), le Hameau aux Prêtres (en partie) le Haut Livet (en partie) et délimité comme suit dans le sens inverse des aiguilles d'une montre :

Commune de Livet-sur-Authou

Point de départ : la jonction de la limite communale avec Freneuse-sur-Risle avec l'ancien chemin de Livet : L'ancien chemin de Livet puis le chemin de la gare, limite est et sud de la parcelle n° 33, limite sud en partie de la parcelle n° 27, limite ouest des parcelles n° 263 et 264, limites nord en partie et ouest de la parcelle n° 246, limite nord en partie de la parcelle n° 60, limites est et sud de la parcelle n° 59, limites est et sud de la parcelle n° 270, limite sud des parcelles n° 285, 287 et 286, limites sud-est et sud-ouest de la parcelle n° 219, limite sud-ouest de la parcelle n° 49, limite sud-ouest de la parcelle n° 309, limite sud des parcelles n° 307 et 306, limite ouest en partie de la parcelle n° 306, chemin vicinal n° 43 de Saint-Victor à Livet-sur-Authou.

Section B1 :

Limite sud-ouest des parcelles n° 180 et 179, limite sud de la parcelle n° 177, chemin rural dit de Giverville à Livet-sur-Authou, chemin départemental de Fresne-Cauverville à Rouen, limite ouest des parcelles n° 171 et 246, chemin vicinal de Saint-Grégoire-du-Vièvre à Livet-sur-Authou, le Torrent (ruisseau), limite communale avec Saint-Grégoire-du-Vièvre jusqu'à l'angle nord-ouest de la parcelle n° 306, limite entre la parcelle n° 306 et les parcelles n° 148, 142 et 140, limite ouest (en partie) de la parcelle n° 139, chemin des Hautes Terres, limite ouest de la parcelle n° 136, limite nord de la parcelle n° 100 (en partie), chemin du Haut Livet au Hameau aux Prêtres, chemin rural dit de Giverville à Livet-sur-Authou, limites ouest et sud du lieu-dit Le Moulin aux Prêtres, chemin vicinal n° 43 de Saint-Victor à Livet-sur-Authou.

Section A (feuille unique) :

Chemin de la Davoudière à Livet bordant la limite communale entre Livet-sur-Authou et Neuville-sur-Authou, limite communale entre Livet-sur-Authou et Brétigny jusqu'à l'angle est de la parcelle n° 183, chemin rural de la Davoudière à la Cavée Martel, chemin du Bois Martel au Village, chemin départemental n° 38 de Fresne-Cauverville, chemin du Bois Martel au Pied de la Côte, limite entre les parcelles n° 142 et 121, sente rurale de la Cour Bataille, limite sud-est de la parcelle n° 121, le Torrent (ruisseau), limite est des parcelles n° 103 et 102, limite nord (en partie) de la parcelle n° 102, limite communale entre Livet-sur-Authou et Freneuse-sur-Risle jusqu'à l'ancien chemin de Livet.